

D claration T.V.A. - Contr le des grilles

Trimestre : 1 - Ann e : 2007 - Imprim  le 05/08/2008 - 15:18:32

Page 1/2

05/08/2008 - 15:03:32

Contr le n  1 : grille 01 et/ou grille 02 et/ou grille 03 -> grille 54

Contr le v rifi 

Si un montant est inscrit dans la (les) grille(s) 01 et/ou 02 et/ou 03, un montant doit  tre inscrit dans la grille 54.

Contr le n  2 : grille 54 -> grille 01 et/ou grille 02 et/ou grille 03

Contr le v rifi 

Si un montant est inscrit dans la grille 54, un montant doit  tre inscrit dans la (les) grille(s) 01 et/ou 02 et/ou 03.

Contr le n  3 : grille 86 -> grille 55

Contr le v rifi 

Si un montant est inscrit dans la grille 86, un montant doit  tre inscrit dans la grille 55.

Ce contr le ne sera toutefois pas respect  lorsque le montant inscrit dans la grille 86 est uniquement relatif   :

des acquisitions intracommunautaire de biens et op rations y assimil es qui sont exempt es de la T.V.A.;

des acquisitions intracommunautaires des biens dans les conditions de l'article 25 quinquies, paragraphe 3, troisi me alin a de Code de la T.V.A. (concerne les d clarations de l'interm diaire B dans le r gime simplifi  des transactions triangulaires ABC).

Contr le n  4 : grille 87 -> grille 56 et/ou grille 57

Contr le v rifi 

Si un montant est inscrit dans la grille 87, un montant doit  tre inscrit dans la grille 56 et/ou 57.

Contr le n  5 : un montant est inscrit dans la grille 65 et/ou la grille 66

Contr le v rifi 

Contr le n  6 : un montant est inscrit dans la grille 91

Contr le v rifi 

d'une d claration autre qu'une d claration mensuelle relative aux op rations du mois de d cembre.

D claration T.V.A. - Contr le des grilles

Trimestre : 1 - Ann e : 2007 - Imprim  le 05/08/2008 - 15:18:32

Page 2/2

05/08/2008 - 15:03:32

- Contr le n  7 : grille 01 x 6% + grille 02 x 12% + grille 03 x 21% = grille 54 **Contr le v rifi **
Ce contr le doit pouvoir ce v rifier avec une marge d'erreur de 61.97 EUR.
- Contr le n  8 : grille 55 <= (grille 84 + grille 86) x 21% **Contr le v rifi **
Ce contr le doit pouvoir ce v rifier avec une marge d'erreur de 61.97 EUR.
Il pourra toutefois ne pas  tre respect  lorsque le montant inscrit en grille 86 tient compte des notes de cr dit re ues pendant une p riode pr c dant la p riode pr c dant la p riode couverte par la d claration.
- Contr le n  9 : grille 56 <= (grille 85 + grille 87) x 21% **Contr le v rifi **
Ce contr le doit pouvoir ce v rifier avec une marge d'erreur de 61.97 EUR.
Il pourra toutefois ne pas  tre respect  lorsque le montant inscrit en grille 87 tient compte des notes de cr dit re ues pendant une p riode pr c dant la p riode couverte par la d claration.
- Contr le n  10 : grille 57 <= (grille 85 + grille 87) x 21% **Contr le v rifi **
Ce contr le doit pouvoir ce v rifier avec une marge d'erreur de 61.97 EUR.
Il pourra toutefois ne pas  tre respect  lorsque le montant inscrit en case 87 tient compte des notes de cr dit re ues pendant une p riode pr c dant la p riode couverte par la d claration.
- Contr le n  11 : grille 59 <= grille 81 + grille 82 + grille 83 + grille 84 + grille 85 **Contr le v rifi **
Ce contr le pourra ne pas  tre respect  lorsque la base d'imposition se rapportant aux op rations   l'entr e a d j   t  totalement ou partiellement reprise dans des d clarations pr c dentes (p. ex. importations de biens, contrats de leasing, etc...).
- Contr le n  12 : grille 63 <= grille 85 x 21% **Contr le v rifi **
Ce contr le doit pouvoir ce v rifier avec une marge d'erreur de 61.97 EUR.
Il pourra toutefois ne pas  tre respect  lorsque certaines notes de cr dit re ues concernent exclusivement un montant de T.V.A. (p. ex. erreur de taux).
- Contr le n  13 : grille 64 <= grille 49 x 21% **Contr le v rifi **
Ce contr le doit pouvoir ce v rifier avec une marge d'erreur de 61.97 EUR.
Il pourra toutefois ne pas  tre respect  lorsque certaines notes de cr dit delivr es concernent exclusivement un montant de T.V.A. (p. ex. erreur de taux).
- Contr le n  14 : grille 55 + grille 56 + grille 57 <=(grille 84 + grille 85 + grille 86 + grille 87) x 21% **Contr le v rifi **
Ce contr le doit pouvoir ce v rifier avec une marge d'erreur de 61.97 EUR.
Il pourra toutefois ne pas  tre respect  lorsque le montant inscrit dans la (les) grille(s) 86 et/ou 87 tient compte des notes de cr dit re ues pendant une p riode pr c dant la p riode couverte par la d claration.